

2J TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 500 €

23 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

RCS VERSAILLES 883137267

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 20/02/2026

Jean-Claude QUEGUINER,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 25 Rue du Maréchal Foch 78000 Versailles, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 23 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT à compter du 01/01/2026.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Jean-Claude QUEGUINER, Associé Unique

